

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 21 août 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Théroux tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-08-171

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

11.1 Aménagement paysager de l'hôtel de ville

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-172

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 30 juin 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault souligne que plusieurs véhicules de circulation lourde dépassent la limite de vitesse permise sur la rue Principale lors des travaux de pavage actuellement en cours dans certains rangs de la municipalité. Elle mentionne que de nombreux déchets sont jetés dans le Parc Jonathan-Würtele par les utilisateurs et indique qu'il y aura lieu de sensibiliser les gens sur le sujet pour tenter de remédier à la situation. Elle revient sur le cèdre présent à proximité de la galerie de l'édifice municipal qui pourrait causer certains dommages et annonce qu'elle suggèrera une nouvelle activité pour le prochain camp de jour estival.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que le directeur du Service de sécurité incendie a reporté à une date ultérieure la participation à une formation portant sur le propane, et ce, faute d'autorisation du Conseil municipal. Il souligne que les visites de prévention annuelles de risques élevés et très élevés prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel

seront effectuées au cours du mois de septembre prochain. Il précise également que les enfants du camp de jour estival ont beaucoup apprécié l'activité qui prévoyait la visite d'agents de la Sûreté du Québec. De plus, il s'informe sur l'impact qu'a eu le panneau indicateur de vitesse placé sur la rue Principale par la Sûreté du Québec; à la lumière des commentaires il semble que les utilisateurs de la rue Principale n'ont pas réduit leur vitesse. Il est donc souligné que le Conseil municipal étudiera la possibilité d'installer des panneaux indicateurs de vitesse permanents lors du prochain budget annuel. Il demande aussi des informations concernant le panneau de signalisation placé à proximité du panneau électronique, la défektivité du panneau électronique constatée depuis quelques jours et la présence du véhicule équipé d'une flèche lumineuse sur les lieux des travaux de voirie effectués par la Municipalité.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que les réunions du Comité régional de la Famille de la MRC de Pierre-De Saurel reprendront au mois de septembre prochain. Elle souligne aussi que le camp de jour estival auquel plusieurs enfants ont participé a pris fin le 18 août dernier et qu'une réunion d'évaluation est prévue au cours des prochaines semaines afin d'échanger sur les forces et les faiblesses de l'activité et discuter des améliorations requises pour bien répondre aux besoins des enfants et des familles.

Le conseiller Robert Emond revient sur l'assemblée annuelle de Destination Saint-David, tenue le 11 juillet dernier, au cours de laquelle les états financiers annuels ont été présentés et acceptés et les membres de l'exécutif ont été réélus aux mêmes postes pour une autre année. Il a aussi été question de la prochaine fête de Noël et de la vente du dernier terrain disponible dans le cadre du projet visant à offrir des terrains à prix modique. Il fait aussi un bref compte-rendu du Tour cycliste panoramique de la Yamaska du 13 août dernier auquel 225 cyclistes ont participé et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de l'activité et à l'accueil des participants sur le territoire de Saint-David. Il termine son intervention en revenant brièvement sur l'assemblée du 15 août dernier de l'Association des Loisirs de Saint-David en mentionnant que la présentation des états financiers du premier semestre n'a pas été faite puisque la bénévole responsable ne pouvait être présente et qu'il n'y a pas de nouveaux développements pour le dossier du toit du Centre récréatif. Il souligne cependant que la coordonnatrice en loisir y a présenté un compte-rendu sur la saison de soccer et la tenue du camp de jour estival. Il indique aussi que la soirée *Ailes de poulet* se tiendra le 19 ou le 26 janvier prochain et que la Fête de l'Hiver est prévue pour le 10 mars 2018.

Le conseiller Sylvain Thérout mentionne que les travaux de voirie prévus dans plusieurs rangs se déroulent bien et que les travaux du Petit Rang et du rang Caroline devraient être complétés prochainement.

M. le Maire souligne que les réunions de la MRC de Pierre-De Saurel auxquelles il doit participer s'inscrivent progressivement à l'horaire après la fin de la période de vacances; il mentionne notamment la réunion du comité régional des cours d'eau prévue cette semaine.

Paiement des comptes

2017-08-173

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 88 893,41 \$ et de comptes payés pour un montant de 54 170,13 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois d'août 2017.

RÈGLEMENT
NUMÉRO RM-2017
(2017-08-174)

Adoption du règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-David d'adopter un règlement concernant la sécurité publique et, ce faisant, d'abroger tous les règlements incompatibles avec les présentes dispositions ;

ATTENDU que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité ;

ATTENDU que l'article 67 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique ;

ATTENDU que l'article 79 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement ;

ATTENDU que l'article 59 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

ATTENDU que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de leur population ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 10 juillet 2017 et que le projet du présent règlement a été adopté le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public depuis le début de la séance ;

ATTENDU que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer, et résolu d'adopter le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Robert Emond donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il présentera, pour adoption, un projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

2017-08-175

Projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Considérant le projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité soumis par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ);

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 578-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-176

Correction requise à la résolution numéro 2017-06-122

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la liste des comptes de la séance du 5 juin 2017;

Considérant que le montant des comptes payés figurant à la résolution numéro 2017-06-122 doit être revu à la baisse;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil modifie la résolution numéro 2017-06-122 figurant au livre des délibérations du Conseil en remplaçant le montant de 52 489,80 \$ par un montant de 52 474,33 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-177

Autorisation au MAMOT concernant le règlement d'emprunt numéro 547-2012

Considérant que l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec pour le projet d'assainissement des eaux usées a été établie à 1 530 016 \$;

Considérant que cette aide financière est versée sur une période de dix ans;

Considérant qu'un montant de 1 527 464 \$ de l'aide financière accordée a été financé sous le règlement d'emprunt 547-2012;

Considérant qu'une portion de l'aide financière provinciale au montant de 2 552 \$ reste à financer;

Considérant que la Municipalité n'a pas l'intention d'obtenir un nouveau financement pour le solde de 2 552 \$;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à utiliser une portion de 2 552 \$ de la part municipale de 1 023 561 \$ sous le règlement numéro 547-2012 du financement du 20 juillet 2015 pour combler le solde à financer.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-178

Emprunt temporaire relatif au règlement d'emprunt numéro 574-2017

Considérant que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 574-2017 décrétant un emprunt de 1 247 469 \$ et que ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant qu'un contrat relatif aux travaux de voirie prévus par ce règlement d'emprunt a été octroyé par la résolution numéro 2017-06-137;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article 1093 du Code municipal d'affecter un emprunt temporaire afin d'être en mesure d'acquitter les dépenses dans l'attente du financement permanent;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise auprès de la Caisse Desjardins des Chênes un emprunt temporaire d'un montant maximal de 1 247 469 \$ qui sera déboursé sur demande et remboursable dès que l'emprunt permanent sera effectué. Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour contracter cet emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-179

Nomination d'inspecteurs aux fins de la loi concernant la lutte contre le tabagisme

Considérant que la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, c. L-6.2) permet aux municipalités d'identifier, pour l'application des chapitres II et III de la loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-David, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics,

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Sylvain Thérout et résolu :

QUE le conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour veiller à l'application des chapitres II et III de ladite loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics;

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II

et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-180

Demande d'appui présentée par Bell pour projet déposé dans le cadre du programme Québec branché

Considérant la demande d'appui soumise à ce Conseil par Bell pour un projet déposé par le cadre du programme Québec branché;

Considérant que selon les informations obtenues auprès de Bell, ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur le territoire de Saint-David;

Considérant que ces services sont prioritaires pour notre collectivité;

Considérant que ce projet sera bénéfique pour les entreprises et les résidences de Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil appuie le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet numéro 201).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-181

Demande de permission de circuler présentée par Club VTT Vagabond Bas-Richelieu

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation de véhicules tout terrain sur la rue Saint-Charles, la rue Principale, la rue Thérout, la rue du 2^e Rang et le 2^e Rang ainsi que la permission de traverser la chaussée entre les numéros civiques 57 et 117 du rang Sainte-Julie afin de faciliter l'accès à l'érablière Durocher et diminuer la circulation dans les rues de Saint-David.

Considérant l'adoption du règlement municipal numéro 523 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur la chaussée ou sur l'accotement d'une partie du 2^e Rang pour la période allant du 1^{er} décembre au 30 avril;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des véhicules hors route;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage lorsque la circulation des véhicules tout terrain se fait à proximité de résidences;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde au Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu, pour la saison 2017-2018, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée aux endroits mentionnés ci-dessus, et ce, à condition que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu obtienne les autorisations requises auprès du ministère des Transports. Il est également résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à installer la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-182

Demande de droits de passage soumise par Moto Club Drummond inc.

Considérant qu'une demande d'autorisation concernant des droits de passage a été soumise à ce Conseil par le Moto Club Drummond inc.;

Considérant que la circulation des véhicules hors route devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect de l'environnement et du voisinage

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil accorde à Moto Club Drummond inc., pour la saison 2017-2018, la permission de traverser la chaussée à la hauteur du numéro civique 205 dans le 5^e Rang ainsi qu'à la hauteur du numéro civique 81 dans le 13^e rang pour rejoindre les sentiers du Club Vagabond. Il est également résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à installer la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-183

Autorisation pour travaux de débroussaillage dans divers rangs

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise la réalisation de travaux de débroussaillage dans divers rangs de la municipalité par la compagnie Entreprises Alain Bélanger, pour un montant approximatif de 4 000 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-184

Proposition de services professionnels pour les mesures du niveau des boues des étangs du site de traitement des eaux usées

Considérant la proposition de services professionnels visant à réaliser les mesures du niveau des boues des étangs à l'aide d'un échosondeur numérique géoréférencé pour déterminer le volume des boues ainsi que le taux d'occupation des étangs;

Considérant que l'option 1 de la proposition s'applique à la situation de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour la mesure des boues du site de traitement des eaux usées à la compagnie TEKNO inc., au montant de 1 200 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-185

Contrat de travail de l'employé responsable des infrastructures de loisir

Considérant que le contrat de travail du responsable des infrastructures de loisir se termine le 31 août 2017

Considérant que ce Conseil désire renouveler ce contrat de travail pour une durée d'un an;

Considérant que l'employé responsable des infrastructures de loisir pourrait se voir confier d'autres tâches par la municipalité entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil renouvelle pour une période d'un an, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, le contrat de travail de l'employé Yvon Hébert. Il est également résolu de fixer sa semaine de travail à 40 heures et de lui accorder tous les avantages sociaux des employés réguliers de la municipalité ainsi qu'une augmentation du taux horaire de 1% pour la prochaine année du contrat à laquelle s'ajoute, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant correspondant à l'IPC annuel utilisé par la municipalité pour ajuster les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-08-186

Aménagement paysager de l'hôtel de ville

Considérant les travaux requis à l'aménagement paysager de l'hôtel de ville depuis plusieurs années;

Considérant l'offre de service présentée par Les Serres Pierre-Luc Villiard pour les travaux requis;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour la réfection complète de l'aménagement paysager de l'hôtel de ville et la confection d'un muret devant l'affiche située devant ce bâtiment, au prix de 4 800 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes.

Levée de la séance

2017-08-187

Il est proposé par Sylvain Thérroux, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire